

11 décembre 2012

Au Congrès mondial de la CIJ des juristes réputés planchent sur une série de recours juridiques pour lutter contre les violations des droits de l'homme

Genève/Suisse – Le 17^{ème} Congrès mondial de la Commission Internationale de Juristes (CIJ) s'est ouvert aujourd'hui à Genève. Plus d'une centaine de magistrats, d'avocats et de défenseurs des droits de l'homme réputés, venus des cinq continents, vont travailler sur une déclaration finale visant à développer et renforcer les systèmes de justice et les mécanismes internationaux de recours en cas de violations des droits de l'homme.

Le Congrès, qui marque le 60^{ème} anniversaire de la CIJ, a l'ambition d'influencer significativement les systèmes judiciaires internationaux en élaborant des principes et des objectifs susceptibles de faire progresser l'Etat de droit et les droits de l'homme.

« Durant les 60 ans de son histoire, la CIJ a régulièrement mobilisé des juristes pour défendre l'Etat de droit et faire avancer les droits de l'homme, » rappelle Wilder Taylor, secrétaire général de l'organisation basée à Genève. « Plusieurs déclarations ou résolutions produites lors des différents congrès mondiaux de la CIJ font aujourd'hui encore office de référence voire autorité. Partout dans le monde, elles ont inspiré des instances intergouvernementales, y compris les Nations Unies, ainsi que des ordres d'avocats, des centres académiques et d'autres organisations de défenses des droits de l'homme. »

Le premier congrès de la CIJ a eu lieu à Athènes en 1955, le plus récent à Genève en 2008.

Celui de cette année sera consacré à la nécessité de développer des mécanismes juridictionnels internationaux pour lutter contre les violations des droits de l'homme là où de tels mécanismes sont absents, et de les défendre ou les renforcer là où ils sont menacés ou manquent d'efficacité.

Le congrès produira une déclaration finale articulée autour de deux volets principaux :

- Des principes généraux sur les éléments indispensables de l'accès à la justice et des voies de recours juridictionnels efficaces en cas de violation des droits de l'homme ;
- Six sous-sections, l'une consacrée au système universel (ONU) des droits de l'homme, les autres à chacune des cinq régions suivantes : Afrique, Amériques, Asie et Pacifique, Europe et Moyen-Orient/Afrique du Nord. Des points clés et des objectifs seront élaborés pour chaque sous-section.

Par ailleurs, le congrès sera aussi l'occasion d'introniser Sir Nigel Rodley (Grande-Bretagne) à la Présidence de la CIJ, où il remplace le Professeur Pedro Nikken (Venezuela) qui est arrivé au terme de son mandat de deux ans.

Contact :

Olivier van Bogaert, directeur des médias et de la communication à la CIJ, t +41 22 979 3808, m + 41 79 269 01 93 ; e-mail: olivier.vanbogaert@icj.com

Le 17^{ème} Congrès mondial de la Commission Internationale de Juristes bénéficie du soutien de la Ville de Genève

